

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des Basques

le 8 avril 2026 à 19 h 30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, rendez-vous à :

L'auditorium de l'École secondaire de Trois-Pistoles
455, rue Jenkin, Trois-Pistoles (Qc) G0L 4K0

La première portion de l'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode présentiel**. Cette formule implique que seuls les membres présents sur place pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la rencontre.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la rencontre, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse (RIC)* et au *Règlement intérieur de rotation*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à apporter les modifications suivantes au RIC :

- Modifier l'option B de l'annexe « A » afin d'abolir tous les groupes pour la formation du conseil d'administration;
- Modifier l'article 7.2 afin de diminuer de 15 à 14 le nombre de postes au sein du conseil d'administration pour l'année 2026 et de 14 à 13 pour l'année 2027.

Les membres seront également appelés à modifier le Règlement intérieur de rotation pour tenir compte des modifications apportées au RIC;

La résolution entrera en vigueur dès leur adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2026. Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes pour une durée de 3 ans sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe A : Trois-Pistoles/ Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Simon et Saint-Éloi
- 1 poste pour le groupe B : Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Guy, Sainte-Rita et Sainte-Françoise
- 1 poste pour le groupe C : Saint-Cyprien
- 1 poste pour le groupe D : Ouvert à tous les membres de plein de droit de la province de Québec.

Toutefois si les modifications au RIC sont adoptées, il y aura 4 postes d'une durée de 3 ans à pourvoir et tous ces postes seront des postes universels pour la province de Québec.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2026 à 17 h 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Si les modifications à l'article 7.2 et à l'Annexe « A » du RIC sont rejetées

Groupe A Trois-Pistoles/ Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Simon et Saint-Éloi Votation en différé	Groupe B Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Clément, Saint-Mathieu, Saint-Médard, Saint-Guy, Sainte-Rita et Sainte-Françoise Élu par acclamation	Groupe C Saint-Cyprien Élu par acclamation	Groupe D Universel Votation en différé
BARRIÈRE, Michel	OUELLET, Valère	DUBÉ, Robert	DESLAURIERS, Laurent
GAGNON, Jérôme			RIOUX, Félix
SAUCIER, Chantal			

Si les modifications à l'article 7.2 et à l'Annexe « A » du RIC sont adoptées

Postes universels – Province de Québec Votation en différé	
BARRIÈRE, Michel	OUELLET, Valère
DESLAURIERS, Laurent	RIOUX, Félix
DUBÉ, Robert	SAUCIER, Chantal
GAGNON, Jérôme	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-basques ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 17 mars 2026

Marie-Josée Bérubé, secrétaire